

Arrêté N°2024 - 1296

Portant délégation de pouvoirs à Madame Jocelyne VIROLAN, 9^{ème} adjointe au Maire, pour la Commission d'Appel d'Offres

Le vendredi 26 juillet 2024 à 9h00

Le Maire de la Ville du Gosier, Madame Liliane MONTOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et suivants ;

Vu le Code des Marchés Publics, notamment les articles relatifs à la composition et au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu la délibération du Conseil Municipal INCM-2024-2S-DAJ-06 du 2 avril 2024, fixant à 10 le nombre d'adjoints au Maire et 3 adjoints de quartiers ;

Vu la délibération du Conseil Municipal INCM-2024-2S-DAJ-09 du 2 avril 2024 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° CM-2024-3S-DAJA-11 du 30 avril 2024 portant création et constitution des commissions communales ;

Vu l'arrêté municipal n°2024-930 du 19 avril 2024, portant délégation de signature à Madame Jocelyne VIROLAN ;

Considérant la nécessité de déléguer certaines attributions à la Commission d'Appel d'Offres pour la bonne administration des marchés publics de la commune ;

Considérant qu'en cas d'empêchement du Maire et de ses adjoints, délégation peut être donnée par le Maire à un conseiller municipal, en vue de la Commission d'Appel d'Offres ;

ARRETE

Article 1 – Madame Jocelyne VIROLAN, élue 9^{ème} adjointe au Maire, est déléguée pour assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres :

- **Le vendredi 26 juillet 2024 à 9h00**

Article 2 – La Commission d'Appel d'offres est habilitée à :

- Analyser et évaluer les offres reçues dans le cadre des appels d'offres ;
- Attribuer les marchés publics conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- Proposer l'annulation ou la déclaration d'infructuosité d'un appel d'offres en cas de besoin ;
- Rendre des avis et formuler des recommandations sur les questions relatives aux marchés publics ;
- Assurer le suivi et l'exécution des marchés et des contrats conclus ;

Article 3 – La Commission d'Appel d'Offres est composée des membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Marguerite MURAT	France-Enna URBINO
Ghylaine JEANNE	Julien DINO
Félicien BORDELAIS	Marcellin ZAMI
Guy BACLET	Elodie CLARAC
Nanouchka LOUIS	David LUTIN

Article 4 – La présente délégation est accordée pour la Commission d'Appel d'Offres du vendredi 26 juillet 2024 à 9h00. Elle est renouvelable par tacite reconduction sauf décision contraire du Maire.

Article 5 – La délégation peut être révoquée à tout moment par le Maire de la commune de Gosier en cas de besoin ou si les circonstances l'exigent, par arrêté motivé.

Article 6 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et notifié aux membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Article 7 – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Gosier,

Le Maire,

Liliane MONTONT

